A RETOURNER DUMENT REMPLI A LA MAIRIE DE MUZILLAC AVANT LE 5 AOÛT 2023

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA 2023-2024

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Mairie de Muzillac - Facturation Restauration Scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mairie de Muzillac à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Muzillac. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR64ZZZ547975

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Centre des Finances Publiques d'Auray

Adresse : 3 Rue Penher
Code postal : 56400
Ville : AURAY

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

( )

TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

Signé à :

Le

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE
(SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Muzillac. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Muzillac.

Les informations recueillies sur ce mandat sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Restauration Scolaire de la mairie de Muzillac afin d'effectuer un prélèvement des sommes dues dans le cadre de la restauration scolaire. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées par le service Restauration Scolaire sont communiquées au seul destinataire suivant : le Centre des Finances Publiques. Elles seront conservées pour une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander l'effacement de vos données, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données, vous pouvez également retirer votre consentement. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à l'adresse suivante : communication@muzillac.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.